

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE AU 1^{ER} JANVIER 2017

Communauté d'Agglomération (CA)

du

“PAYS DE FONTAINEBLEAU”



NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE AU 1^{ER} JANVIER 2017

- Historique.
- Compétences.
- Fiscalité et finances.
- Gouvernance.
- Conclusion.



HISTORIQUE

ÉTAPES 1 ET 2

➤ **Loi NOTRe (NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE) du 7/08/2015 :**

Seuil minimum de **15000 habitants** pour toutes les Communautés de Communes.

➤ **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 13/10/2015 :**

Proposition du Préfet de regrouper 5 Communautés de Communes (CC) qui correspondent au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :

- CC du Pays de Fontainebleau (5 communes),
- CC Entre Seine et Forêt (3 communes),
- CC les Terres du Gâtinais (15 communes),
- CC du Pays de Bière (10 communes),
- CC Pays de Seine (3 communes).

SOIT UN TOTAL DE 36 COMMUNES



HISTORIQUE

ÉTAPE 3

EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE PAR ARRÊTÉ DU PRÉFET DU 30/03/2016

➤ Fusion entre deux Communautés de Communes :

- “**PAYS DE FONTAINEBLEAU**” : Avon, **Bourron-Marlotte**, Fontainebleau, Recloses, Samois (**34 089 habitants**).
- “**ENTRE SEINE ET FORÊT**” : Héricy, Samoreau, Vulaines (**7 502 habitants**),

➤ Extension du périmètre aux Communes :

- “**TERRE DU GÂTINAIS**” : Achères-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, La Chapelle la Reine, Noisy-sur-Ecole, Tousson, Ury, Le Vaudoué (**7 communes, 7 892 habitants**),
- “**PAYS DE BIÈRE**” : Arbonne, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes en Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École (**9 communes, 10 510 habitants**),
- “**PAYS DE SEINE**” : Bois-le-Roi, Chartrettes (**2 communes, 8 219 habitants**).

SOIT UN TOTAL DE **26 COMMUNES** POUR **68 212 HABITANTS EN 2016**



HISTORIQUE

ETAPES 4 ET 5

➤ AVIS DES 26 COMMUNES SUR LE PROJET TERRITORIAL :

▪ Favorables : 12

Dont : **Bourron-Marlotte** (à l'unanimité), Achères-la-Forêt, Avon, Boissy-aux-Cailles, La Chapelle la Reine, Fontainebleau, Recloses, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Tousson, Ury, Le Vaudoué.

▪ Défavorables : 14

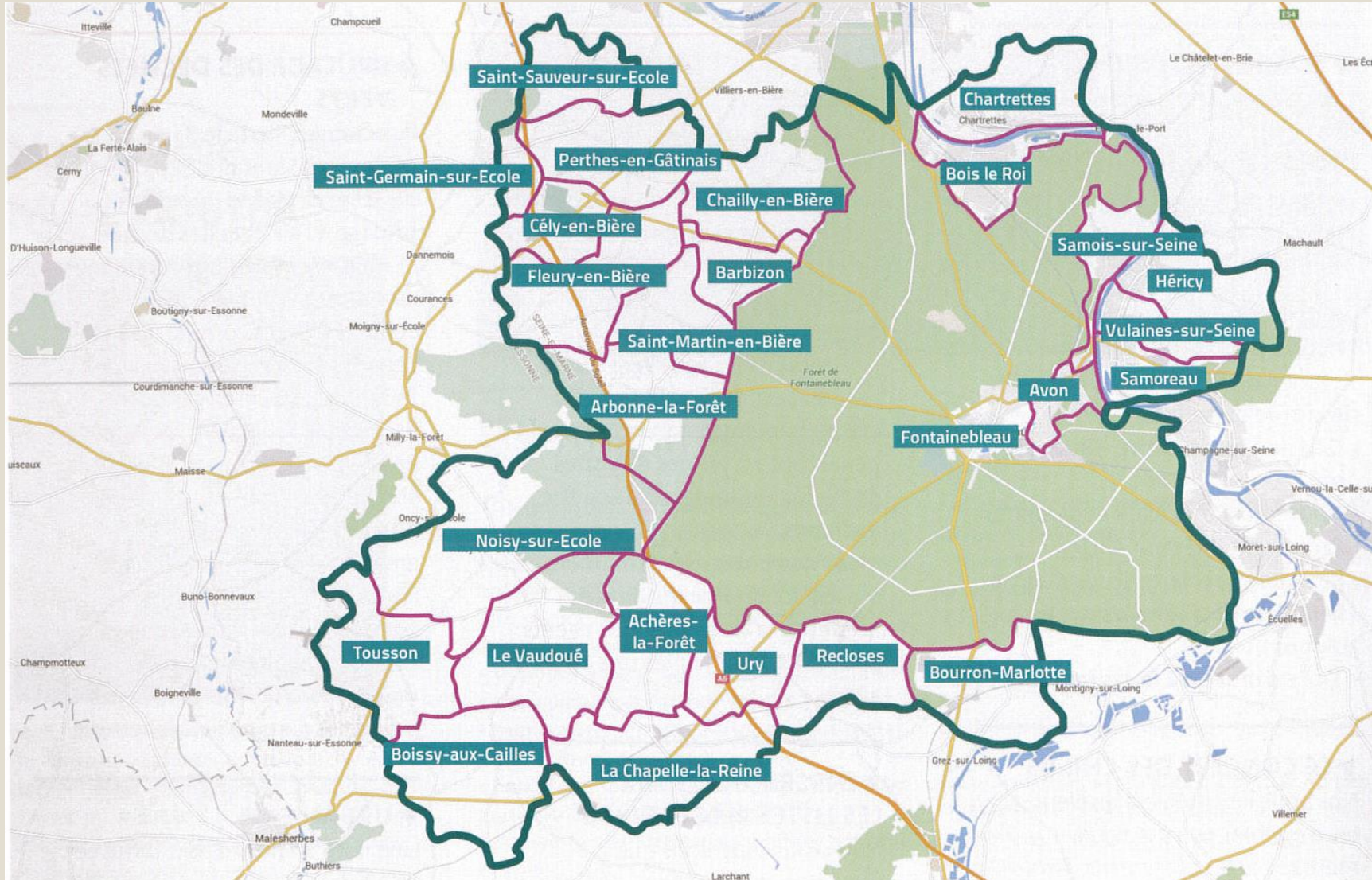
Dont : Arbonne, Barbizon, Bois-le-Roi, Cély, Chailly-en-Bière, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Héricy, Noisy-sur-Ecole, Perthes en Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Samois, Samoreau, Vulaines.

➤ ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 19/12/2016 “passant outre” l’avis majoritaire des communes:

- confirmant la **création au 1/01/2017** de la
“ **COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU**”
- prononçant la **dissolution au 31/12/2016** des 3 Communautés de Communes
“ **TERRES DU GÂTINAIS**”, “ **PAYS DE BIÈRE**” ET “ **PAYS DE SEINE**”



NOUVEAU TERRITOIRE



COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

➤ TROIS TYPES DE COMPÉTENCES :

- Obligatoires.
- Optionnelles.
- Facultatives.



COMPETENCES OBLIGATOIRES

EN TANT QUE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, 6 COMPÉTENCES SONT OBLIGATOIRES POUR LES 26 COMMUNES DU TERRITOIRE :

➤ **Développement économique** :

Accueil des entreprises, création/aménagement de zones d'activités, soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme.

➤ **Aménagement de l'espace communautaire** :

Nouveau SCOT, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), création de zones d'aménagement d'intérêt communautaire, mobilité (transports).

➤ **Equilibre social de l'habitat** :

Programme local de l'habitat (PLH), politique de logement d'intérêt communautaire, action en faveur du logement social.

➤ **Politique de la ville**:

Développement urbain, insertion sociale et prévention de la délinquance.

➤ **Accueil des gens du voyage** : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

➤ **Déchets des ménages et assimilés** : Collecte, traitement, élimination et valorisation.



COMPETENCES OPTIONNELLES 1/2

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DOIT CHOISIR AU MOINS TROIS COMPÉTENCES OPTIONNELLES PARMIS LES SEPT SUIVANTES :

➤ **Création et aménagement de voirie :**

Actuellement pour Fontainebleau, Avon, Samoreau et Héricy.

➤ **Eau :** Obligatoire au 1/01/2020.

➤ **Assainissement :** Obligatoire au 1/01/2020.

➤ **Environnement et cadre de vie :** Pollution de l'air, nuisances sonores, maîtrise de l'énergie.

➤ **Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :**

Pour la CCPF : stade P. Mahut, piscine de la Faisanderie, club d'aviron de Samoï, tennis de Bourron-Marlotte, port de plaisance Valvins.

➤ **Action sociale d'intérêt communautaire :** Centre d'accueil.

➤ **Création de maisons de service public.**



COMPETENCES OPTIONNELLES 2/2

- Reprise des compétences optionnelles des Communautés de Communes fusionnées.

Impacts pour le territoire au 1^{er} janvier 2017 : reprise des compétences des CC fusionnées

	CCPF	CCESF	CCPB	CCPS	CCTG
Voirie	×	×			
Assainissement	×	×		×	
Eau	×	×			
Environnement	×		×	×	
Equipements culturels et sportifs	×	×			

COMPETENCES FACULTATIVES 1/2

- **Sécurité incendie** : contribution aux champs de la Défense-Incendie (SDIS).
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)** : obligation au 1/01/2018 de la prévention des risques inondations.
- **Emploi /Insertion** : soutien aux structures et associations (maison de l'emploi, mission locale ...).
- **Nouvelles technologies de l'information et de la communication** : fibre optique.
- **Soutien aux activités d'enseignement artistique, culturel et de la communication.**
- **Berges de rivières** : aménagement des bords de Seine.
- **Aménagement rural** : préservation et mise en valeur des paysages.
- **Autres compétences facultatives** : Culture, animaux, constitution de réserve foncière, lutte contre la pollution de l'eau, assistance technique aux communes (urbanisme), sécurité routière.



COMPETENCES FACULTATIVES 2/2

- Reprise des compétences facultatives des Communautés de Communes fusionnées.

Impacts pour le territoire au 1^{er} janvier 2017 : reprise des compétences des CC fusionnées

	CCPF	CCESF	CCPB	CCPS	CCTG
Sports	×	×	×		×
Actions culturelles		×	×	×	×
Défense incendie	×	×			
Aménagement des bords de Seine	×			×	
Aménagement numérique	×		×	×	×

HARMONISATION DES COMPETENCES

➤ PRINCIPE :

Dans l'attente de l'adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération :

Les compétences non obligatoires des trois Communautés de Communes dissoutes ne sont reprises que si elles existent au sein des deux Communautés de Communes fusionnées.

➤ PLANNING DE MISE EN PLACE :

- Compétences optionnelles : délai d'**un an**,
- Compétences facultatives : délai de **deux ans**,
- Définition d'intérêt communautaire : délai de **deux ans**.

➤ SOLUTION INTERMÉDIAIRE ET ORGANISATION DES SERVICES :

- Objectif : continuité du service au 1 janvier 2017,
- Mutation en décembre 2016 des personnels des cinq Communautés de Communes .



FISCALITE INTERCOMMUNALE

Harmonisation de la fiscalité intercommunale économique et des ménages :

Rappel des taux 2016					
Régime fiscal	EPCI	Fiscalité économique	Fiscalité ménages		
		CFE	TH	FB	FNB
FPU	CCPF	25.76%	8.37%	0.48%	4.63%
	CCESF	21.80%	8.01%	0.7%	4.48%
	CCPB	17.21%	7.61%	0%	2.02%
	CCPS	20.07%	7.7%	0%	2.75%
FA	CCTG	0.77%	De 8.14 à 8.48 %	0.6%	1.45%



Calcul de nouveaux taux de fiscalité à partir des seuls taux et bases des CC qui fusionnent (2 options pour la fiscalité économique)

Taux 2017					
Régime fiscal	TMP 2017	Fiscalité économique	Fiscalité ménages		
		CFE	TH	FB	FNB
FPU	Option 1 (taux et bases des seules CCPF et CCESF)	25.21%	8.31%	0.52%	4.57%
	Option 2	22.95%	DDFIP : 8,11%	0,3%	2,5%

→ Calcul à partir des taux et bases de toutes les communes du futur territoire



FINANCES

➤ DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT (DGF) :

- Plus favorable dans le cas d'une fusion de Communautés de Communes.

➤ CHANTIERS FINANCES :

- **Avant le 31/03/2017 :**

Vote du budget prévisionnel 2017 de la Communauté d'Agglomération.

- **2017 (voire 2018) :**

- Evaluation des charges transférées (CLECT),
- Répartition et transfert des actifs / passifs, résultats et trésorerie des 3 Communautés de Communes dissoutes.

➤ CHANTIERS FISCALITÉ :

- **Avant le 15/04/2017 :** vote des taux et lissage.
- **Avant le 1/10/2017 :** harmonisation des bases CFE et politique d'exonérations.

GOUVERNANCE 1/2

➤ CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Accord local : 61 délégués

➤ NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PAR COMMUNE :

- Fontainebleau (12), Avon (11), Bois-le-Roi (5),
- (2) : **Bourron-Marlotte**, Vulaines sur Seine, Chartrettes, Héricy, La Chapelle la Reine, Samoreau, Pertes en Gâtinais, Samois, Chailly-en-Bière et Noisy-sur-Ecole.
- (1+1 suppléant) : Barbizon, achères-la-Forêt, Cély -en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Arbonne la forêt, Ury, Saint-Martin-en-Bière, le Vaudoué, Recloses, Fleury-en-bière, Tousson, Saint-Germain-sur-Ecole, et Boissy aux Cailles.



PRÉSIDENCE :

- Election du président lors du 1er Conseil Communautaire prévu fin janvier 2017.

- 4 candidats :
 - **Pascal GOUHOURY**, Maire de Samoreau,
 - **Didier MAUS**, Maire de Samoio (à confirmer)
 - **Marie-Charlotte NOUHAUD**, Maire d'Avon,
 - **Frédéric VALLETOUX**, Conseiller Régional et Maire de Fontainebleau.

EN CONCLUSION

➤ Enjeux à court terme (2017/2018):

- **Mise en place de la Communauté d'Agglomération :**
Gouvernance, compétences structurantes, finances et fiscalité.
- **Visibilité par rapport aux territoires proches :**
Melun, Nemours, Montereau-Fault-Yonne

➤ Enjeux à court et moyen terme (2017/2020):

- **Construire le projet de territoire :**
Porté par la Communauté d'Agglomération au service des habitants et des communes.
- **Mutualisation nécessaire des moyens et des services**
Pour dégager des ressources financières et réaliser des projets de territoire.



Merci pour votre
attention.

Questions ?

